

# Conférence internationale

## *Santé et coopération transfrontalière : Enjeux et perspectives*

5 juin 2014  
Oradea



Adela Spulber  
Mission Opérationnelle Transfrontalière



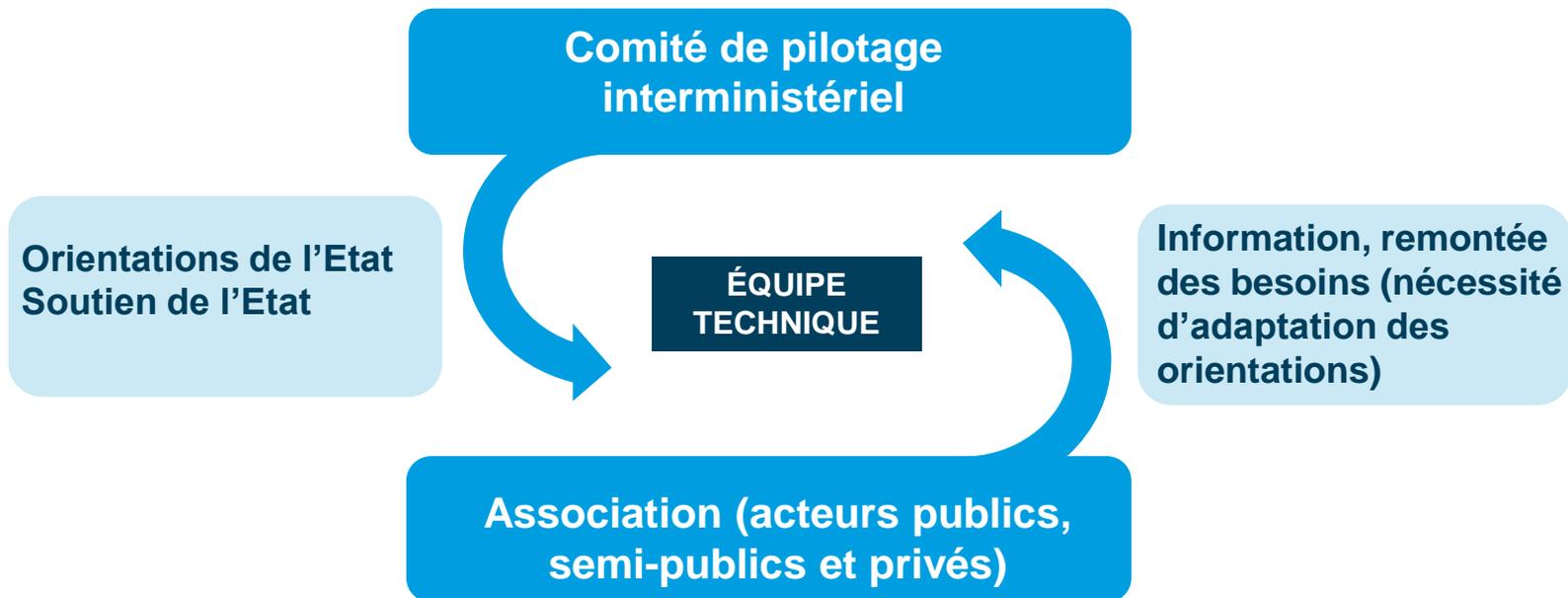
# Sommaire

1. La Mission Opérationnelle Transfrontalière
2. La coopération transfrontalière sanitaire
3. Besoins et intérêts à coopérer
4. Cadre de la coopération
5. Exemples de coopération



# 1. La Mission Opérationnelle Transfrontalière

- ≡ Une structure unique créée en 1997 par le gouvernement français afin de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers et promouvoir la coopération transfrontalière
- ≡ Un réseau des acteurs de la coopération transfrontalière
- ≡ Un relais multiniveaux faisant le lien entre les échelles locale, régionale, nationale et européenne







# 1. La Mission Opérationnelle Transfrontalière

1. Assistance opérationnelle ;
2. Mise en réseau et information des acteurs de la coopération transfrontalière ;
3. Soutien et assistance stratégique aux orientations de niveau national ;
4. Mise en réseau et positionnements européens.



# 1. La Mission Opérationnelle Transfrontalière

## 4. Mise en réseau et positionnements européens

≡ Structures nationales de soutien à la coopération transfrontalière

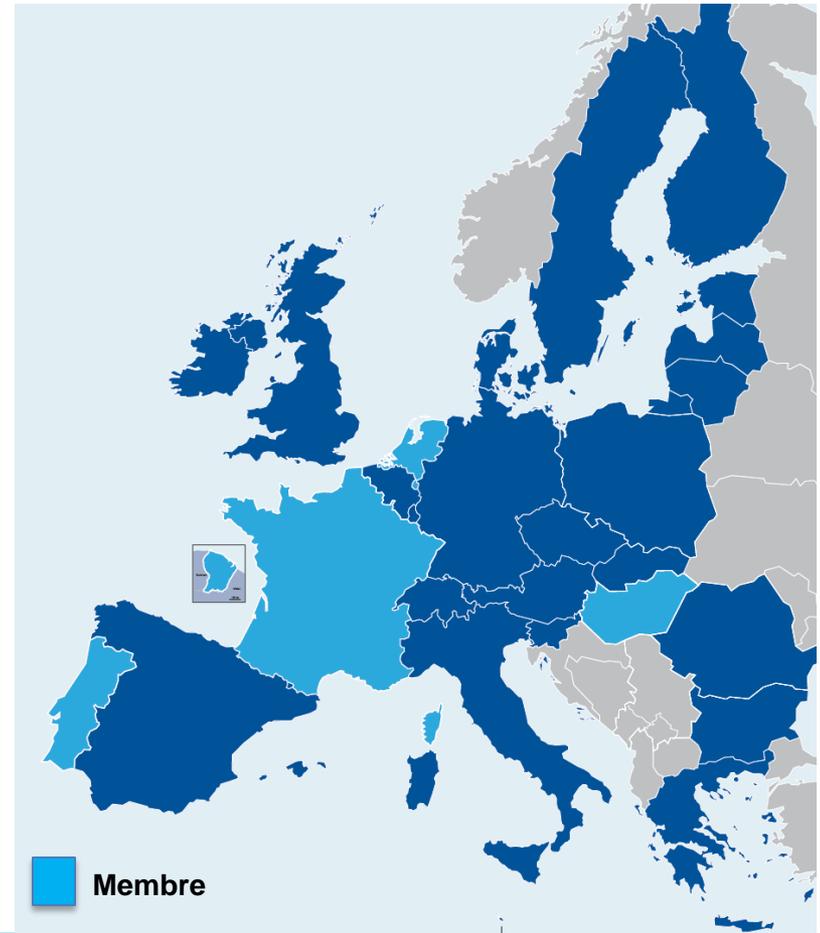
≡ Besoin d'une approche top down

## The Budapest Platform

EUROPEAN PLATFORM OF SUPPORT STRUCTURES  
FOR CROSS-BORDER COOPERATION AT NATIONAL LEVEL

### 4 membres:

- France : MOT
- Hongrie : CESCO
- Pays-Bas : Ministère de l'Intérieur
- Portugal : Communautés de travail  
Galicia-Norte Portugal et  
Norte Portugal/Castilla y León





## 2. La coopération transfrontalière sanitaire

- **La coopération sanitaire transfrontalière se définit par des actions de coopération entre acteurs de santé de deux ou plusieurs pays à proximité de leurs frontières.**
- **La mobilité des patients n'en donne qu'une image partielle.**



## 3. Besoins et intérêts à coopérer

### Pourquoi coopérer ?

- Accompagner la mobilité transfrontalière des patients
- Assurer un meilleur accès aux soins pour la population frontalière
- Offrir une meilleure qualité de l'offre de soins
- Profiter de la proximité des structures de soins de l'autre côté de la frontière
- Proposer une offre de soins plus complète
- Mutualiser les équipements existants
- Faire des économies d'échelle et répondre au contexte global de restriction des dépenses publiques en Europe
- Acquérir des équipements innovants ou coûteux (prendre en compte un bassin de soin transfrontalier)
- Maintenir des installations ouvertes (bassin de soin transfrontalier)
- Répondre aux urgences (catastrophes, accidents, etc.)



## 4. Cadre de la coopération

### Au niveau européen

- Règlement européen 883/2004/CE sur la coordination des systèmes de sécurité sociale
- Directive européenne 2011/24/UE sur l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

### Au niveau bilatéral

- Accord-cadre franco-allemand sur la coopération sanitaire transfrontalière (signé en 2005, ratifié en 2006)
- Accord-cadre franco-belge sur la coopération sanitaire transfrontalière (signé en 2005, ratifié en 2011)
- Accord-cadre franco-espagnol sur la coopération sanitaire transfrontalière (2008, ratifié en 2014)



## 5. Exemples de coopération

### Zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST)

- **Où ?** Zones frontalières avec une forte proximité des populations
- **Qui ?** Les établissements de soins et les professionnels de santé
- **Quoi ?** Des dispositifs de simplification administrative et financière en matière d'accès aux soins à l'étranger
- **Pourquoi ?** Améliorer les conditions d'accès aux soins aux populations frontalières.
- **Comment ?** Les modalités administratives et financières de prise en charge des patients dans les établissements hospitaliers de part et d'autre de la frontière sont simplifiées. La convention de ZOAST a pour but d'offrir à une population déterminée la possibilité de se rendre sans autorisation médicale préalable dans un établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière et d'y recevoir des soins hospitaliers et/ou ambulatoires.
- **Exemples :** 5 ZOAST sur la frontière franco-belge, 1 ZOAST en projet sur la frontière franco-allemande



## 5. Exemples de coopération

### Les coopérations entre hôpitaux

- Résultent d'initiatives locales, motivées notamment par la proximité des structures, ainsi que par les possibilités de complémentarités identifiées.
- Ont pour but d'apporter une réelle valeur ajoutée au niveau des plateaux techniques des hôpitaux et des équipes soignantes pour améliorer l'accès aux soins et la qualité des soins en faveur des patients, des prestataires et des établissements, dans un respect des politiques nationales de planification sanitaire.
- Exemples : conventions élaborées entre l'assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé compétente en France et les établissements.



## 5. Exemples de coopération

### Les équipements transfrontaliers

- Exemple : l'hôpital transfrontalier de Cerdagne

### La coopération entre les services d'aide médicale urgente

- Dans certains cas, les équipes médicales de secours étrangères peuvent être plus rapidement auprès du patient que ne pourraient le faire les équipes nationales.
- Objectif : mettre en place une véritable régulation transfrontalière de l'aide médicale urgente ; réduire l'intervalle médical libre en recourant à la capacité disponible d'intervention SMUR de l'ensemble de l'espace territorial défini.
- Exemple : coopération franco-belge depuis 2008 entre services médicaux d'urgence, assureurs, Agences Régionales de Santé, hôpitaux. Phase 1 : le transport des patients est assuré par les ambulances du pays où a lieu l'intervention, vers un établissement de ce même pays. Phase 2 : Mise en œuvre d'un dispositif de régulation des appels, d'envoi d'un SMUR sur l'autre versant frontalier en deuxième ou troisième intention tout en préservant une capacité d'intervention de base dans chaque région.



## 5. Exemples de coopération

### Les bassins transfrontaliers de soins

- La question de l'accès aux soins renvoie à la répartition et à l'organisation de l'offre de soins.
- Comme l'accessibilité géographique n'est pas toujours suffisante pour garantir un accès effectif aux services dont la population a besoin, des actions spécifiques dans certaines zones peuvent y contribuer.
- Objectifs
  - Définir les espaces de santé ;
  - Identifier les besoins en soins transfrontaliers dans cet espace ;
  - Inventorier les ressources disponibles ;
  - Analyser les écarts entre les besoins et les ressources ;
  - Dresser un bilan des carences ;
  - Proposer des complémentarités et des procédures à mettre en œuvre pour améliorer l'accès aux soins de qualité et renforcer l'offre de soins dans ces bassins par des synergies ;



## 5. Exemples de coopération

### Prise en charge des personnes âgées (domaine médico-social)

- Exemple : coopération pour une meilleure prise en charge des personnes âgées de part et d'autre de la frontière ; remboursement des soins

### Prise en charge des personnes handicapées (domaine médico-social)

- Exemple : accord-cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées (2011) – en cours d'application
- Sur la prise en charge des personnes, le remboursement des soins, les normes de qualité s'appliquant aux établissements



## 5. Exemples de coopération

### Les observatoires transfrontaliers de la santé

- Exemples : Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS) et Observatoire Transfrontalier de la Santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg
- Statut : Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE)
- Composition : acteurs de l'assurance maladie et de l'offre de soins, observatoires de la santé, médecins, pharmaciens, hôpitaux
- Missions :
  - acquérir une bonne connaissance des besoins de la population et de l'offre de soins sur la zone frontalière,
  - réaliser des études pour identifier les axes potentiels de coopération et de complémentarité,
  - apporter aide et conseil à des opérateurs de projets,
  - assurer une veille juridique tant en droit national qu'europpéen,
  - être un vecteur d'information pour la populations, les professionnels de santé et les établissements de soins de l'espace frontalier,
  - être un catalyseur pour la coopération transfrontalière en matière de santé publique.



# Merci de votre attention

Pour plus d'information

[www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

Contact

**38, rue des Bourdonnais  
75001 Paris – France**

**mot@mot.asso.fr**

**Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80**

**Twitter: @reseauMOT**